

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 septembre 2013

CP 13/09-27

L'an deux mille treize, le 16 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) :
MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DES PONTS SUR LA VOIRIE COMMUNALE PRISE EN CHARGE

COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGU PAYS DE SERRES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes, le Conseil Général participe au financement des travaux de grosses réparations ou de réfection (renforcement, élargissement) des ponts sur voirie communale prise en charge, sur la base d'un taux de 30 % du montant HT des travaux (chaussée exclue).

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner le dossier présenté et me faire connaître votre décision.

Je vous précise que cette subvention serait prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142 – sous fonction 628.

Autorisation de programme 2013.....	25 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	3 294 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	12 234 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour..	15 528 €
Disponible	9 472 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde la subvention départementale suivante d'un montant de 12 234 € :

COMMUNAUTE DE COMMUNES - OPERATION -	COUT H.T.	SUBVENTION ACCORDEE
1) COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGU PAYS DE SERRES Travaux de renforcement des ouvrages d'art situés à Belvèze, Montaigu de Quercy, Roquecor, Saint Nazaire de Valentane et Valeilles. VCEM/ACO00946	40 780 €	40 780 x 30 % = <u>12 234 €</u>

TOTAL..... : 12 234 €

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 628 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,